

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 19 novembre 2020

D04_191120

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

- RDE et MCCC du DU Trail Running

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Zineb SIMEU-ABAZI, Nicolas TERZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Gabriel BUCHE, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Bartimée BOSSON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Noémie DUTILLEUL, Alexis FAYOLLE, Emmy MARC, Olivier OCCELLO, Raphaël PUYGRENIER.

Membres représentés : Véronique MOLINARI (procuration à Jean BRETON), Frédéric NOEL (procuration à Virginie ZAMPA), Nathan JAEGER (procuration à Noémie DUTILLEUL), Hugo PREVOST (procuration à Emmy MARC), Gwenaël DELAVAL (procuration à Richard MONVOISIN).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DU Trail Running sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DU Trail Running.

Fait à St Martin d'Hères, le 1^{er} décembre 2020

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 09/12/2020

Transmis au Rectorat le : 09/12/2020

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D04_191120**

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme Universitaire de Trail-running

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 16 avril

Date de passage en CFVU : 06/05/2020

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : VISERY Caroline

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel;Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue		25
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois : Non

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le Trail-Running étant une discipline nouvelle, ses contours, son identité et sa pratique sont encore à définir. Depuis quelques années désormais, des organismes - aux objectifs et niveaux inégaux - voient le jour et proposent sous des formes diverses des formations permettant d'appréhender la discipline « Trail-Running » (par exemple le DU trail running de Font Romeu). Pour autant, l'Isère, considéré comme l'un des territoires les plus attractifs dans le milieu des sports outdoor ne propose pas - à proprement parler - d'offre et formation complète malgré un fort potentiel.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place d'un Diplôme Universitaire de Trail Running en Isère, un questionnaire a été réalisé en juin 2019 (24 questions, 318 réponses, tranche d'âge 20-50 ans) sur les besoins de formation en Trail-Running. En voici les principaux résultats :

- ▶ Une volonté de s'informer sur la discipline via des revues ou livres spécialisés.
 - ▶ 60% des répondants sont « motivés » pour suivre une formation sur le Trail-Running.
 - ▶ 3 thématiques dominant : nutrition, entraînement et prévention des blessures.
 - ▶ Le public cible est prêt à faire 200km pour suivre une formation et souhaite que les formations se réalisent du vendredi au dimanche (78%).
 - ▶ Une appétence pour le e-learning (67%) et des cycles de formation de 3 à 4 jours.
 - ▶ 95% du public sondé se forme sur internet puis grâce à des supports classiques type « Livres et magazines » (58%).
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

L'ambition de cette formation innovante est d'apporter des compétences spécifiques au Trail Running à des professionnels et à des particuliers travaillant dans le domaine du sport, de la santé, de l'équipement sportif ou encore dans l'évènementiel.

Ce diplôme pluridisciplinaire, s'appuyant sur le savoir-faire et l'expérience d'enseignants spécialisés et de structures spécialistes de formation et de recherche, se construit ainsi autour d'un tronc commun et de 3 modules :

Module 1 : Entraînement et performance

Module 2 : Santé et prévention

Module 3 : Évènementiel et marketing

Il aborde ainsi les spécificités de la pratique notamment : motricité du trail, préparation physique, planification, élaboration de diagnostic, planning d'entraînement, prévention des blessures, approche sociologique et marketing, aménagement du territoire etc.

Aussi à la fin de la formation, le participant sera capable :

- D'analyser la pratique du trail, établir un planning d'entraînement adapté et prévenir les risques de santé inhérents à sa pratique pour optimiser ses performances.
- De proposer une offre commerciale, claire et différenciante, autour du Trail Running, pour un territoire particulier.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Niveau bac + 2 conseillé.

Toute candidature en dessous de BAC +2 sera étudiée (CV + lettre de motivation)

2.2 Conditions d'admission

CV et lettre de motivation

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : De Janvier à Septembre

Durée de la formation : 3 stages de 4 jours

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 90h

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2020-2021-DU trail running.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Le DU est organisé en module. Un tronc commun et trois modules (composés de sous matières) sont proposés. Afin d'obtenir le DU il faut avoir suivi le tronc commun et validé deux modules avec un minimum de 10/20 au QCM de chaque module. A la fin de la formation les stagiaires devront rendre un mémoire professionnel portant sur les modules choisis et soutenir à l'oral ce mémoire. La moyenne du mémoire et de la soutenance doit être supérieure à 10/20 pour valider le DU.

Un candidat a la possibilité de ne passer qu'un module (+ tronc commun) s'il le souhaite. Dans ce cas le stagiaire n'obtient pas le DU mais peut valider simplement le module en question en ayant plus de 10 au QCM.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : 1er septembre

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Tous les enseignements en ligne doivent être suivis et validés (QCM (évaluation formatrice)) avant de suivre les cours présentiels.

En cas d'absence exceptionnelle le stagiaire doit présenter un justificatif.

Absences aux examens :

En cas d'absence non justifiée aux épreuves, l'épreuve du participant est annulée et il ne valide pas l'examen. En cas de force majeure, une proposition de report peut être notifiée au participant.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Le jury est constitué à minima :

- D'un professionnel, spécialiste du sujet, issu du monde de l'entreprise privée ou publique
- D'un représentant de l'organisme certificateur, spécialiste de l'objet du programme, qui sera président du jury

Le jury aura lieu entre fin septembre et mi octobre.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

E-learning validé.

Note supérieure à 10 au QCM de chaque module choisi.

Moyenne du mémoire et de la soutenance supérieure à 10.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec aux épreuves, et à l'appréciation du jury, il pourra être proposée une épreuve de rattrapage (QCM (si échec au QCM)), compléments d'information, dossier d'approfondissement d'un point, argumentaire détaillé, nouvelle soutenance orale...)

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : Tronc Commun + 2 modules : 1500€ , Tronc Commun + 3 modules : 1900€ ,
Module à la carte : 650 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : Tronc Commun + 2 modules : 1900 euros , Tronc Commun + 3 modules :
2300€ , Module à la carte : 650 euros

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

La formation est modulaire, de ce fait un stagiaire a la possibilité de suivre un seul module de formation (pas d'obtention de DU mais une validation des apprentissages).

Afin de valider le DU, le stagiaire devra avoir suivi le tronc commun ainsi que 2 modules minimum (e-learning + présentiel) avec possibilité de suivre un 3ème module si le stagiaire le souhaite.

Coût de formation :

Tarifs Formation initiale :

Tronc Commun + 2 modules : 1500€

Tronc Commun + 3 modules : 1900€

• Tarifs Formation continue :

Tronc Commun + 2 modules : 1900€

Tronc Commun + 3 modules : 2300€

• Module à la carte : 650 euros

iel et d'une soutenance orale devant un jury.